

Mouillez-vous !

Ensemble, imaginons l'avenir du mouillage
dans le Parc national des Calanques



SYNTHÈSE DES ATELIERS «DIAGNOSTIC»

1. ATELIERS PRÉPARATOIRES PAR ACTIVITÉS
2. ATELIERS TERRITORIAUX DE CONSOLIDATION

Objectif de la démarche :

Etablir un état des lieux partagé avec les différents usagers du plan d'eau du Parc national des Calanques et faire ressortir, en concertation, les sujets et zones présentant des enjeux particuliers en termes de préservation des milieux, des paysages et de conflits d'usage.



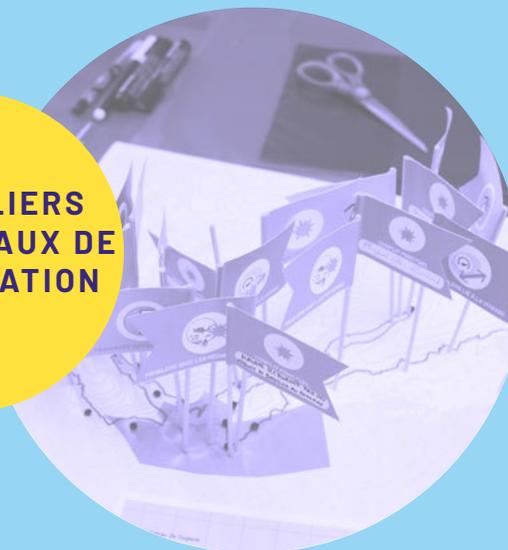
Démarche en 2 temps :



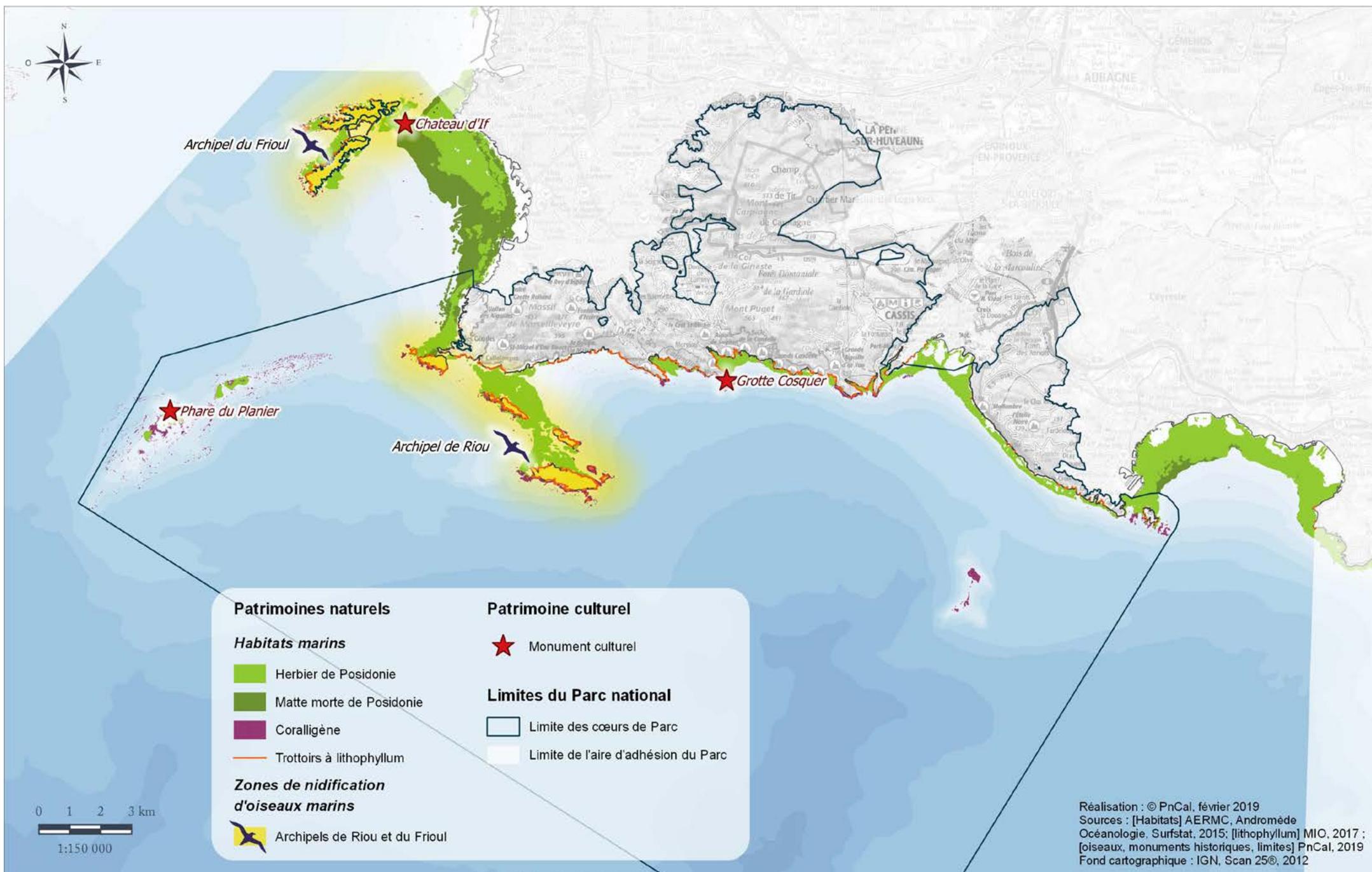
**DES ATELIERS
PRÉPARATOIRES
PAR ACTIVITÉS**

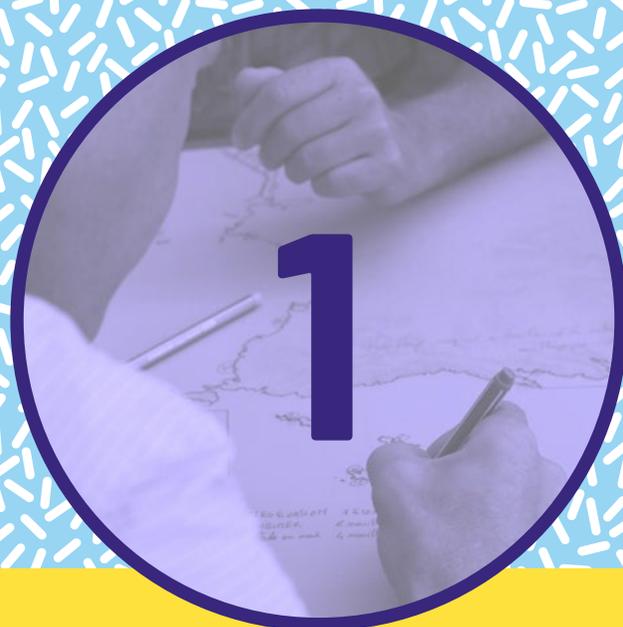


**DES ATELIERS
TERRITORIAUX DE
CONSOLIDATION**



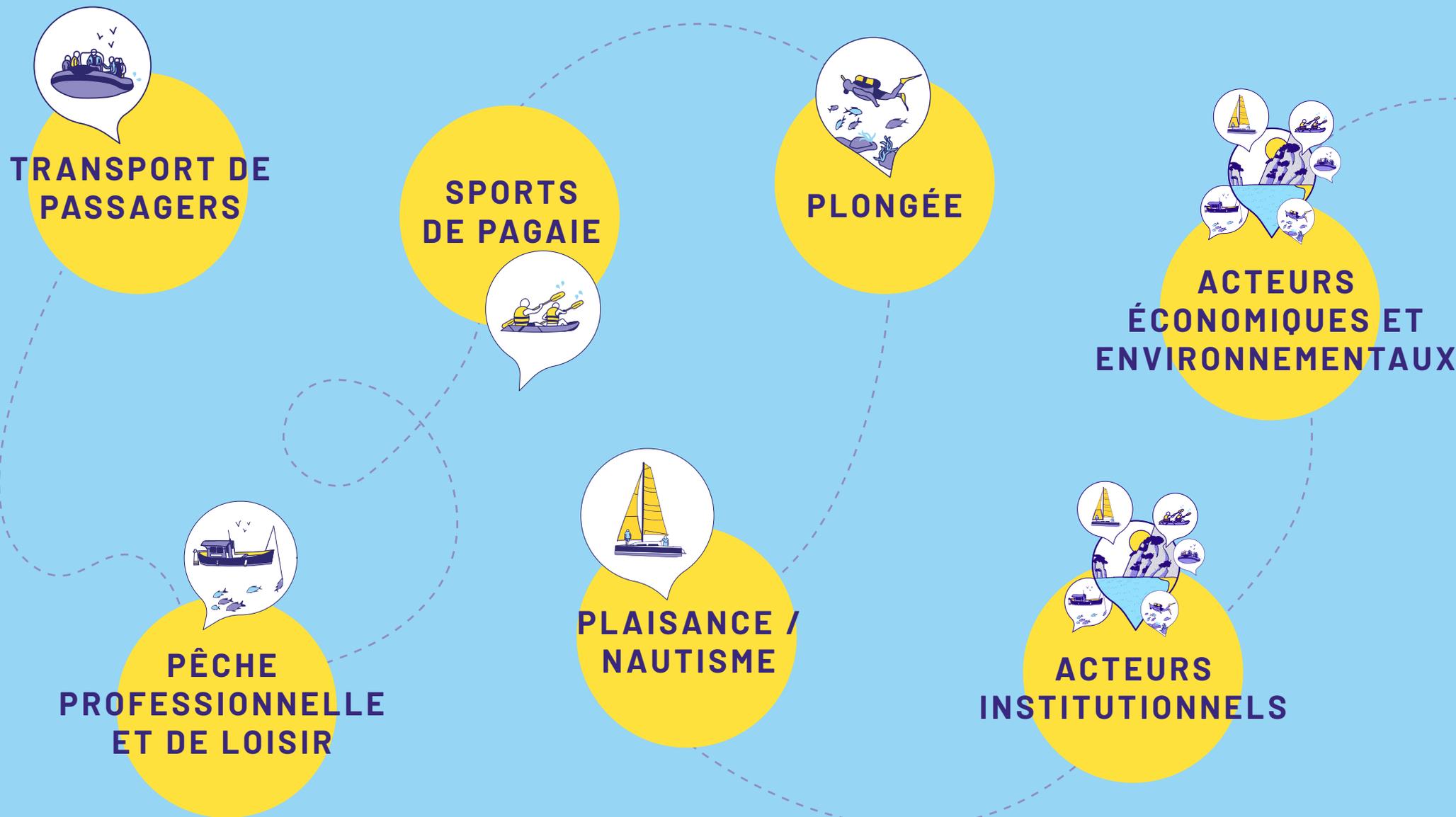
Enjeux de préservation des patrimoines à prendre en compte dans l'organisation des mouillages





LES ATELIERS PAR ACTIVITÉS

Synthèse des ateliers par activités, 7 ATELIERS :





LES BATELIERS



1 Typologie des publics :

- Deux types de **batelleries cohabitent** :
 - petites et moyennes embarcations avec **circuits à la demande**
 - moyennes et grandes embarcations avec **circuits réguliers fixés** à l'avances

2 Usages en lien avec le mouillage pour les petits navires - il est essentiel pour deux raisons :

- Point baignade : les clients attendent explicitement de **passer un moment à se baigner**
- Haltes nécessaires pour **transmettre des informations** : les navigateurs ne peuvent s'adresser aux passagers que lorsqu'ils sont en arrêt, la **navigation rend difficile la communication**

3 Usages transversaux en lien avec le mouillage :

- La baignade à la dérive semble **dangereuse surtout lors de météo particulière et moteur en marche**
- Le **mouillage à l'intérieur des calanques est stratégique**
- La recherche d'abris et de **lieux « pédagogiques »** fait partie de **la prestation**
- Le mouillage à **En Vau** est **problématique**

4 Points de vigilance :

- La conception de **zones de flux identifiées** qui peuvent poser des problèmes à d'autres types d'utilisateurs
- La forte **demande d'un contact plus positif avec le Parc** : volonté de liens, de partenariats, avec la demande d'une réunion annuelle au minimum



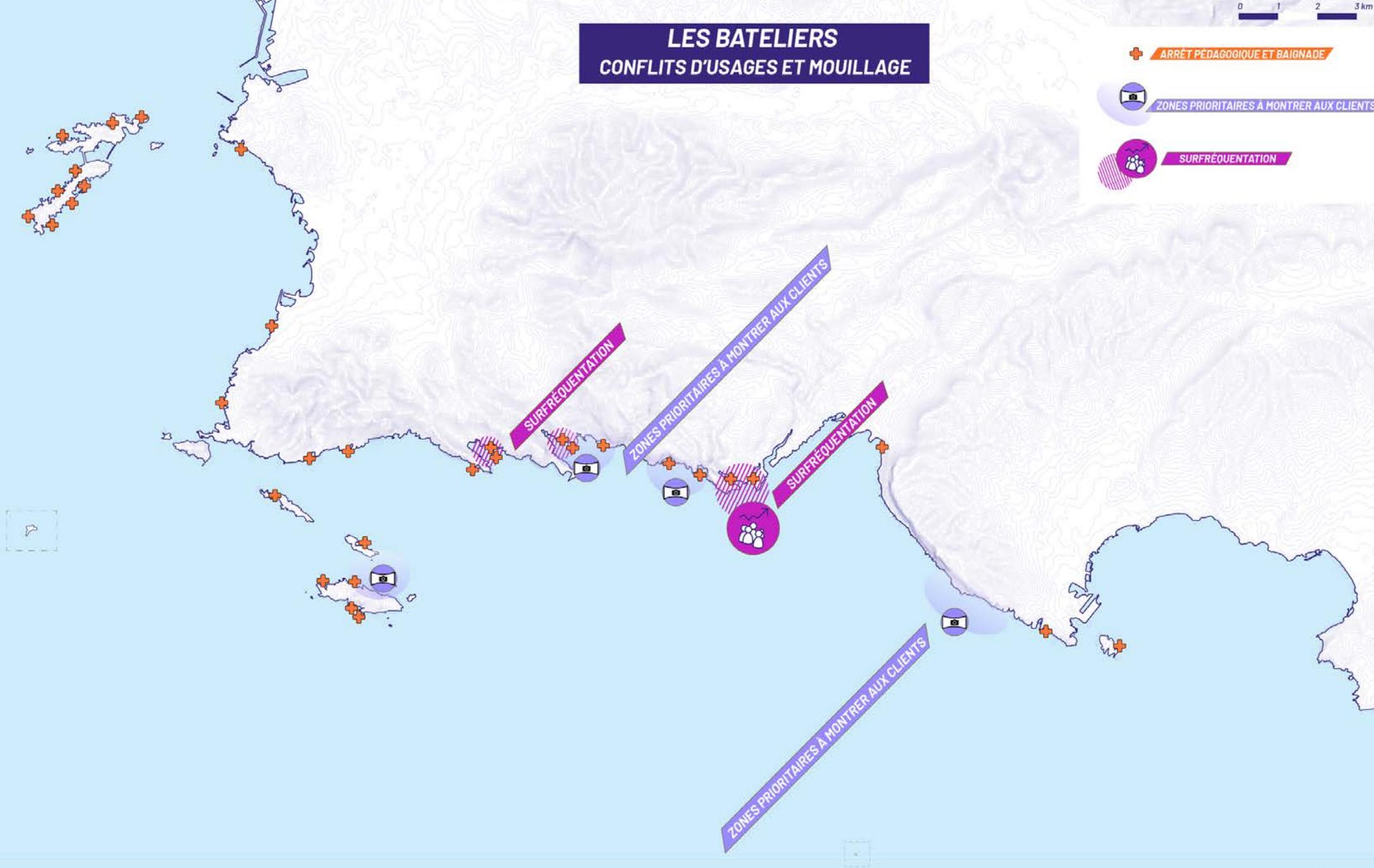
LES BATELIERS CONFLITS D'USAGES ET MOUILLAGE

0 1 2 3 km

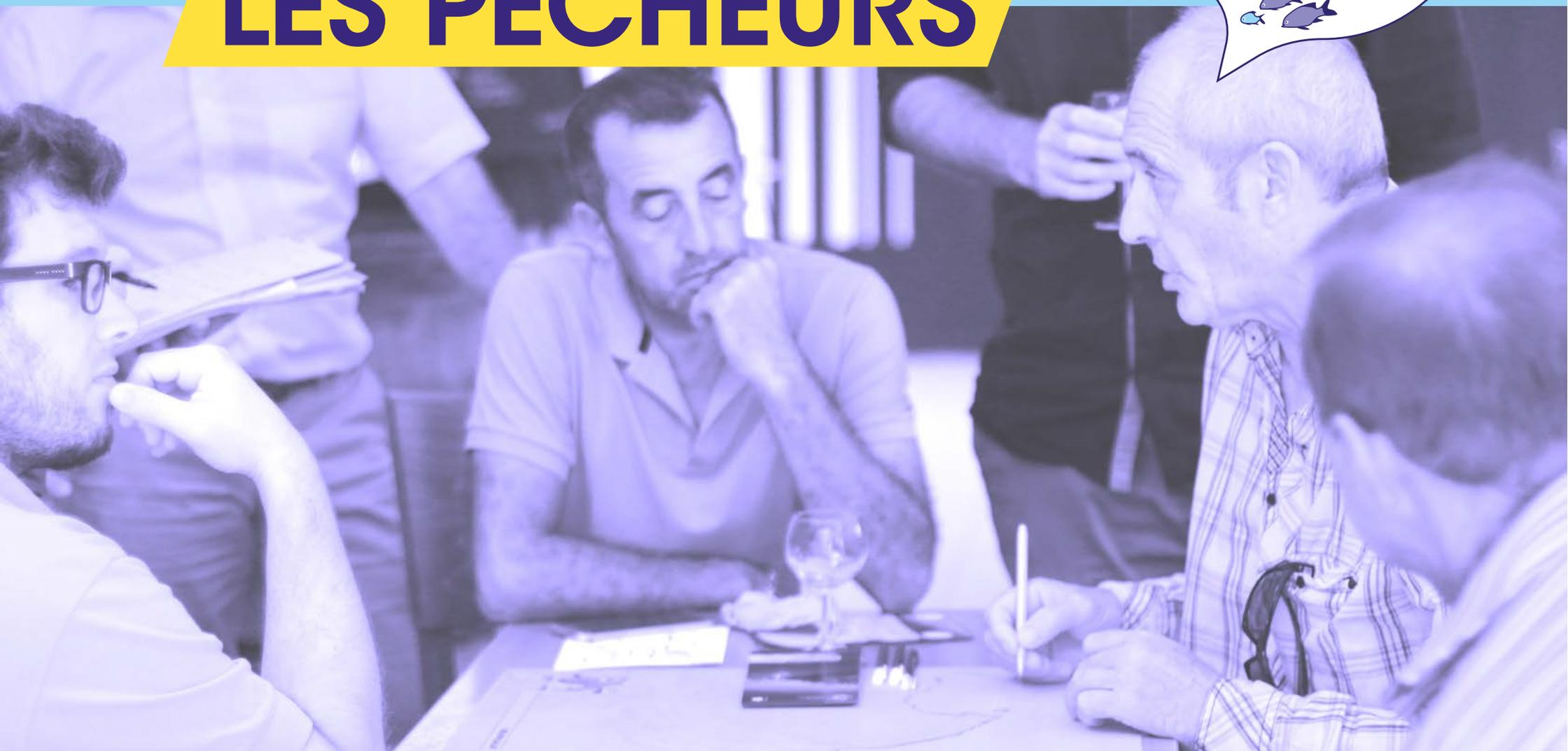
 ARRÊT PEDAGOGIQUE ET BAIGNADE

 ZONES PRIORITAIRES À MONTRER AUX CLIENTS

 SURFRÉQUENTATION



LES PÊCHEURS



1 Contexte :

- Forte **saisonnalité de l'usage** (15 oct - 15 avril : faible fréquentation sur l'eau)
- **Problème des ZNP** concentrant la pêche sur des zones de report très fréquentées
- Sujet mouillage indirect pour la pêche : **impactée par le mouillage des autres activités**

2 Constat global : le sujet du mouillage est marginal

- **Inexistant** pour les pros
- **Marginal pour le loisir**, sauf pour la chasse sous-marine et la pêche de la dorade

3 Sujet montant :

Les pêcheurs ont identifié de plus en plus de **nuisances sonores** (jet ski et musique très forte sur les bateaux de location)



LES PÊCHEURS CONFLITS D'USAGES ET MOUILLAGE

0 1 2 3 km

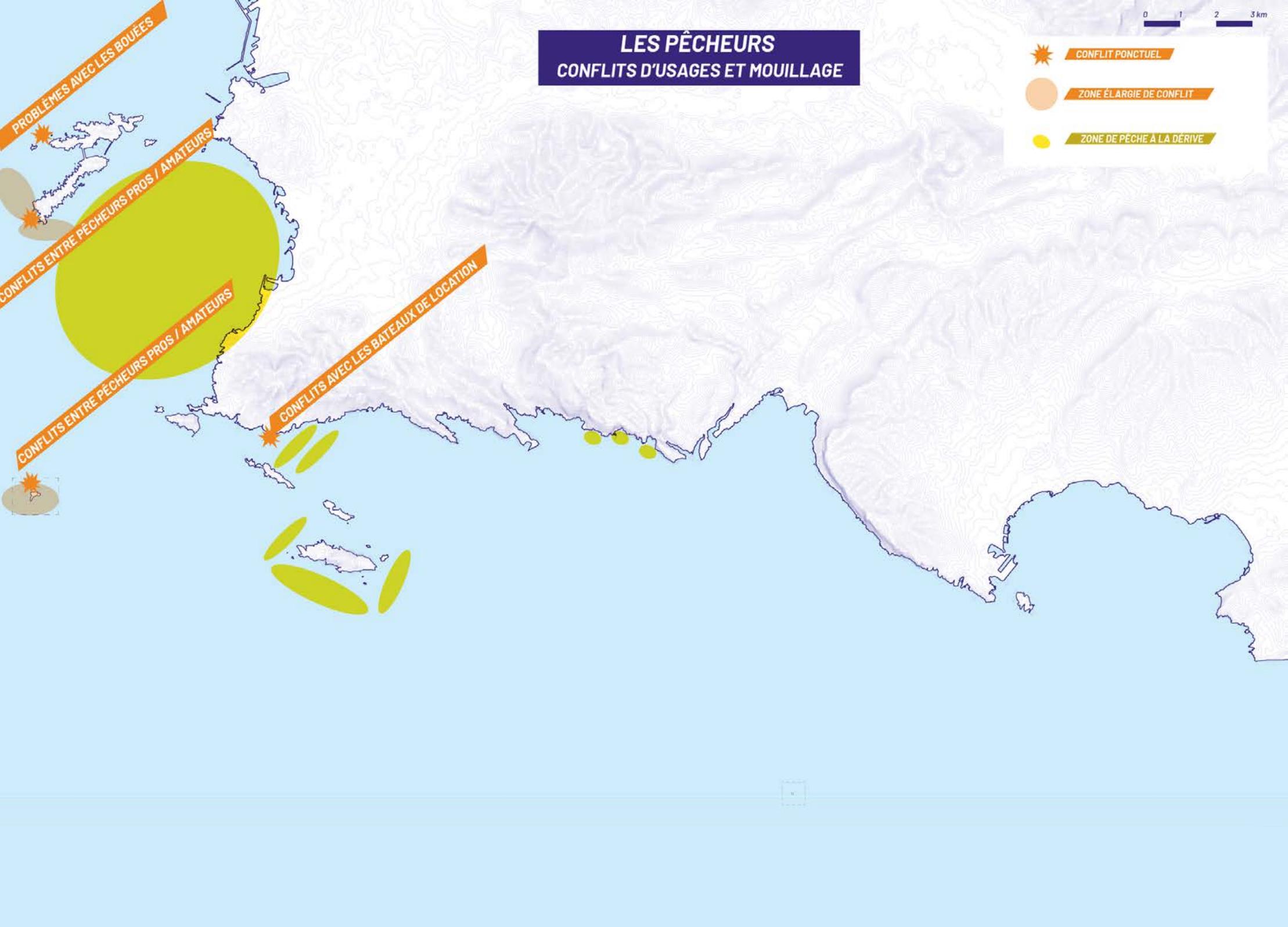
-  CONFLIT PONCTUEL
-  ZONE ÉLARGIE DE CONFLIT
-  ZONE DE PÊCHE À LA DÉRIVE

PROBLÈMES AVEC LES BOUÉES

CONFLITS ENTRE PÊCHEURS PROS / AMATEURS

CONFLITS ENTRE PÊCHEURS PROS / AMATEURS

CONFLITS AVEC LES BATEAUX DE LOCATION





LES SPORTS DE PAGAIE





1

Problème majeur : l'accès au plan d'eau

- À Cassis surtout, mais aussi Marseille (**crainte vis à vis du schéma d'accès**) et La Ciotat
- Difficulté à se positionner sur la place de la marche dans la pratique. **Est-il admissible de ne pas mettre le parking à proximité de l'accès au plan d'eau ?**
- Le manque d'accès provoque une **monopolisation des accès au plan d'eau**

2

Points de vigilance :

- Sujet du **beachage en fond de calanque** : demande de dispositifs d'amarrage et de **promouvoir la pratique encadrée**
- Demande de la **mise en place d'une charte** avec le Parc national
- Besoin de reconnaissance et de **légitimité de la pratique du kayak**

LES SPORTS DE PAGAIE CONFLITS D'USAGES ET MOUILLAGE

0 1 2 3 km

 POINT DE MOUILLAGE

 PROBLÈMES LIÉS À LA VITESSE

 SURFRÉQUENTATION

 TRAVERSÉES DIFFICILES

 CONFLIT PONCTUEL

PROBLÈMES LIÉS À LA VITESSE DES JETSKIS

CONFLITS IDENTITÉS AVEC LES BAGNEURS

SURFRÉQUENTATION DES KAYAKS À EN-VAU

MANQUE DE CLARTÉ SUR LA RÈGLE DE TRAVERSÉE

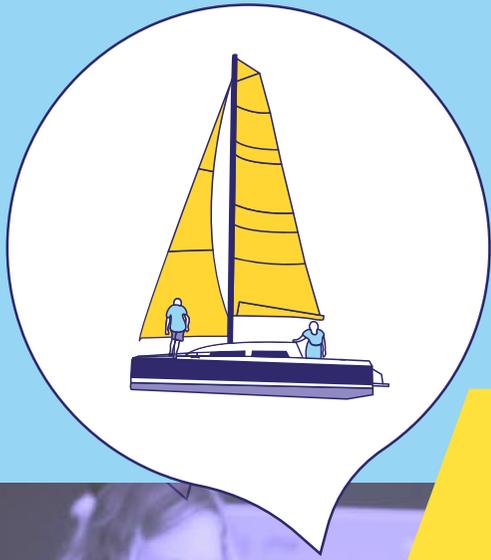
PROBLÈMES LIÉS À LA VITESSE

CONFLITS D'USAGES AVEC LES BATELIERS
QUI CONSIDÈRENT QUE C'EST
UNE ZONE DE FLUX RAPIDE

CONFLITS D'USAGES AVEC DES BATELIERS
AVANT DES BATEAUX DE TAILLE TROP
IMPORTANTE POUR LES CROISEMENTS

PROBLÈMES LIÉS À LA VITESSE DES JETSKIS





LES PLAISANCIERS



1

Typologie des publics - coexistence de 2 plaisances très différentes sur le territoire :

- Les sociétés nautiques : **plaisance de résidents**, évitant les zones de concentration (abandon d'En Vau notamment)
- La **plaisance extérieure** (cale de mise à l'eau, location) : **recherche des sites remarquables** même s'ils sont très fréquentés

2

Contexte :

- **Croissance de la fréquentation**
- Impact très fort des **garages à bateaux** sur la fréquentation
- **Pression** des pouvoirs publics **pour augmenter la part de navires de passage**, plus rentables
- Développement des **nuisances sonores** (jet ski, musique sur les bateaux de location)

3

Mouillage :

- **Conscience d'une régulation nécessaire**, en saison, dans les zones de forte concentration
- **Technologies en évolution** :
 - Existence de dispositifs souples comme alternatives aux cuves à eaux noires pour les petits navires
 - Dispositif de mouillage gyroscopique (mais nécessité que le moteur soit allumé tout le temps alors qu'il y a des baigneur à côté)

4

Points de vigilance :

- Plan de balisage actuel **peut impliquer de mouiller sur l'herbier**
- **Industrie de la location** : dangers représentés par les plaisanciers les plus mal formés (Bateaux sans permis)
Propension à sonoriser leurs sorties



LES PLAISANCIERS CONFLITS D'USAGES ET MOUILLAGE

0 1 2 3 km



- POINT DE MOUILLAGE
- HERBIERS MENACÉS PAR LE MOUILLAGE
- PROBLÈMES LIÉS À LA VITESSE
- MOUILLAGE INTERDIT
- ABRI
- SURFRÉQUENTATION
- MOUILLAGE SUR SABLE À PRIVILÉGIER
- ZONES DE MOUILLAGE
- CONFLIT PONCTUEL





LES PLONGEURS



1

Mouillage - retours sur les équipements existants :

Grande satisfaction exprimée **sur l'équipement en bouées** de mouillage surtout de surface

○ Demande de régularisation de celles de La Ciotat

Coexistence pacifique avec la plupart des pêcheurs et des plaisanciers (autour de l'usage des bouées notamment)

2

Point de vigilance :

Problème du corailage des sites de plongée (Catelvieil)

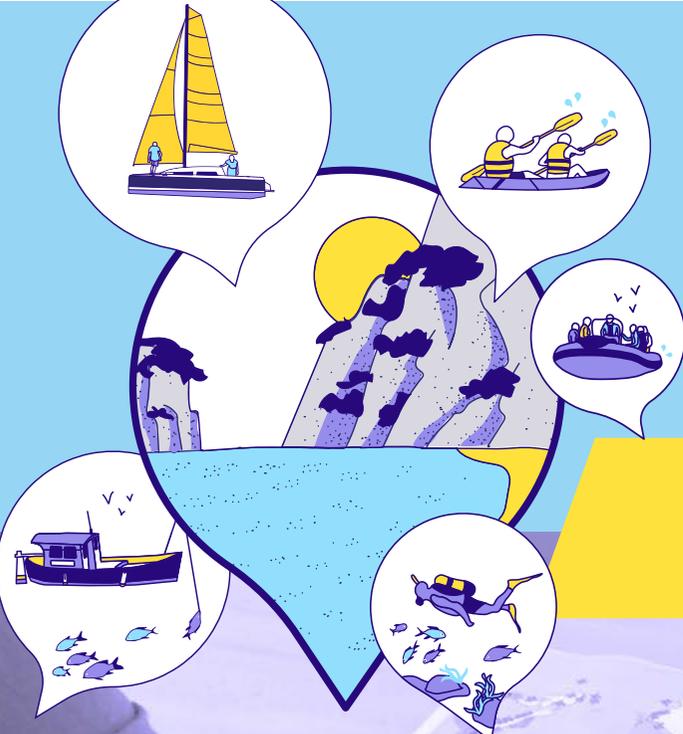


LES PLONGEURS

CONFLITS D'USAGES ET MOUILLAGE

-  POINT DE MOUILLAGE
-  ANNEAU DE MOUILLAGE
-  BOUÉES DE MOUILLAGE
-  HERBIERS MENACÉS PAR LE MOUILLAGE
-  PROBLÈMES LIÉS À LA VITESSE
-  CONFLITS AVEC LES BATELIERS
-  CONFLITS AVEC LES PÊCHEURS





LES INSTITUTIONNELS

Les participants

*Mairie de la Ciotat
Mairie de Cassis
Ville de Marseille
CD 13
Région Provence Alpes Côte d'Azur
Métropole AMP
DDTM 13
AFB antenne Méditerranée
Agence de l'eau*

1

DIAGNOSTIC PARTAGÉ : La surfréquentation

Constat partagé sur la surfréquentation et sur l'appréhension d'une forte évolution de la fréquentation à venir

Constat partagé sur la représentation de la fin d'une époque, sous l'effet de la surfréquentation, où la mer dans la zone des Calanques pouvait être **un espace de liberté totale et sans contrainte**

2

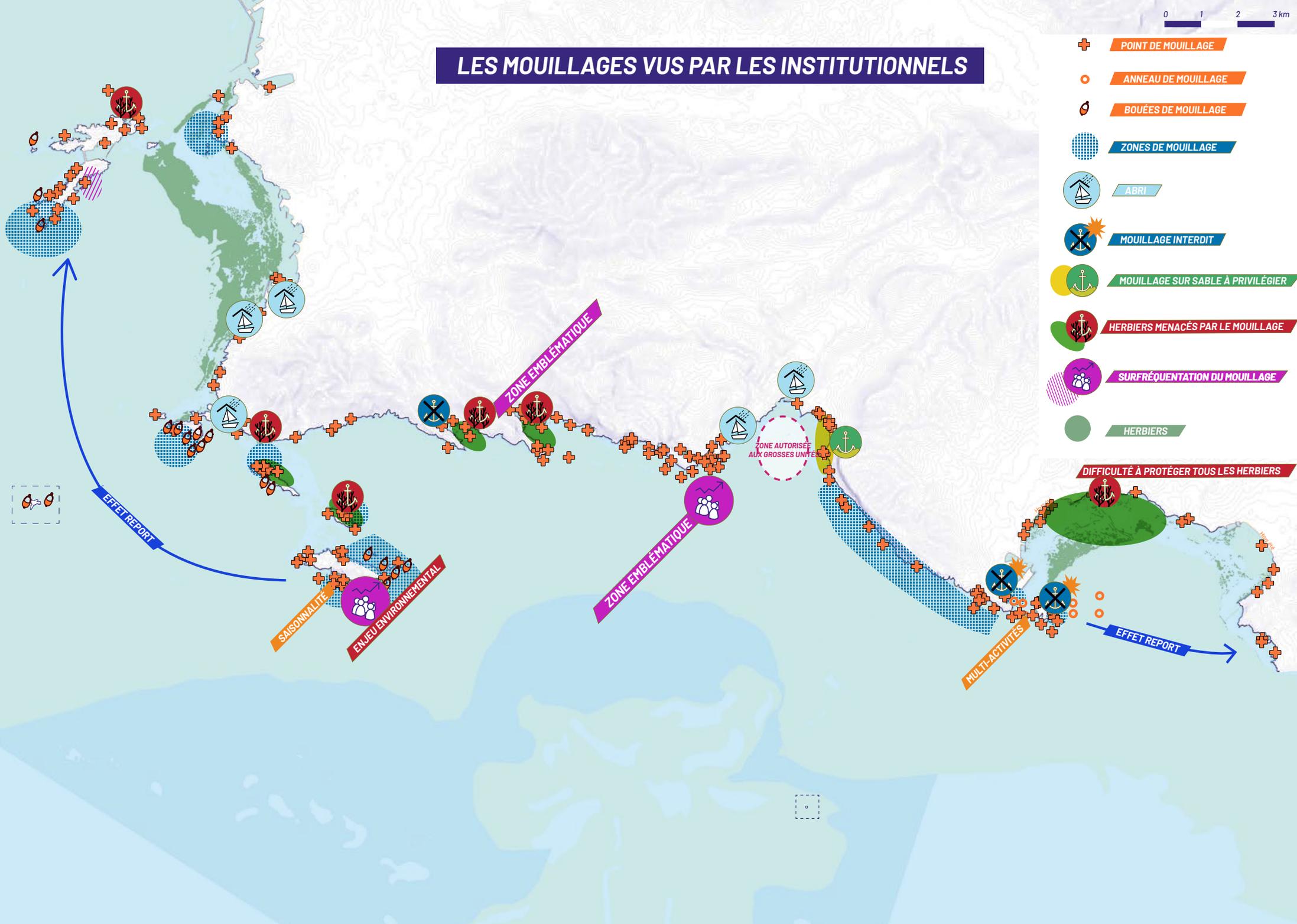
UNE ORIENTATION PARTAGÉE : La nécessité de réguler

Convergence sur la **nécessité de réguler la zone** pour répondre au diagnostic de la surfréquentation

Convergence sur l'intérêt de **trouver un modèle économique fiable pour :**

Mener des actions	Trouver des financements
- Coercition : « la règle ne suffit pas » (exemple de la Brigade Nautique à la Ciotat)	- Généralisation de l'idée du pollueur payeur
- Gestion des zones de mouillage	- Possibilité de faire porter le coût sur l'utilisateur sous condition (service qualitatif)
- Développement de l'acceptabilité sociale de la régulation	- Possibilité de financements par l'Etat et les collectivités (impôt)
- Clarification des modes de communication et de la lisibilité des zones de mouillage	
- Communication et médiation du parc sur l'impact écologique et les facteurs de pollution (eaux grises, déchets, etc.)	
- Respect des paysages	

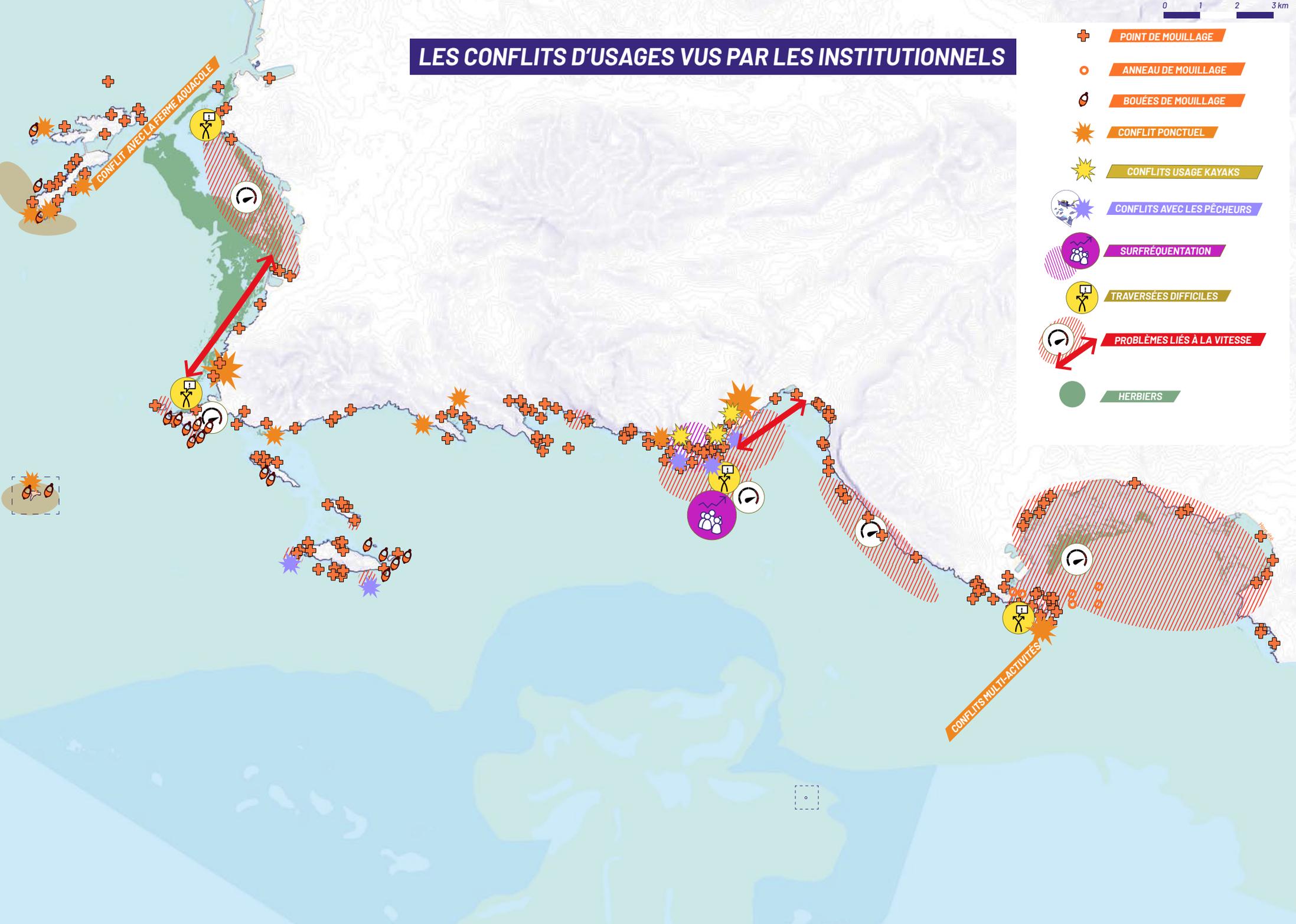
LES MOUILLAGES VUS PAR LES INSTITUTIONNELS



-  **POINT DE MOUILLAGE**
-  **ANNEAU DE MOUILLAGE**
-  **BOUÉES DE MOUILLAGE**
-  **ZONES DE MOUILLAGE**
-  **ABRI**
-  **MOUILLAGE INTERDIT**
-  **MOUILLAGE SUR SABLE À PRIVILÉGIER**
-  **HERBIERS MENACÉS PAR LE MOUILLAGE**
-  **SURFRÉQUENTATION DU MOUILLAGE**
-  **HERBIERS**



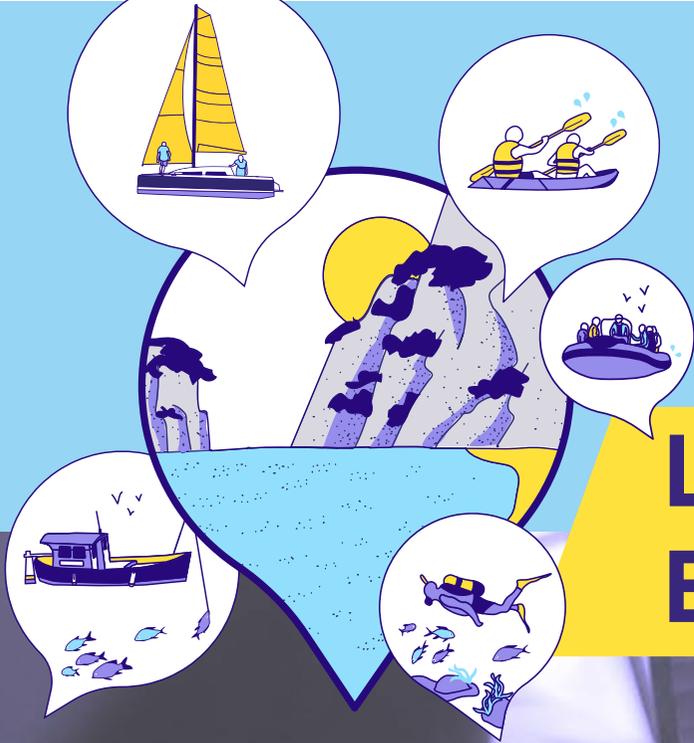
LES CONFLITS D'USAGES VUS PAR LES INSTITUTIONNELS



CONFLIT AVEC LA FERME AQUACOLE

CONFLITS MULTI-ACTIVITÉS

-  POINT DE MOUILLAGE
-  ANNEAU DE MOUILLAGE
-  BOUÉES DE MOUILLAGE
-  CONFLIT PONCTUEL
-  CONFLITS USAGE KAYAKS
-  CONFLITS AVEC LES PÊCHEURS
-  SURFRÉQUENTATION
-  TRAVERSÉES DIFFICILES
-  PROBLÈMES LIÉS À LA VITESSE
-  HERBIERS



LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX



1

IMPORTANCE DE BIEN DÉFINIR CE QUE L'ON ENTEND PAR « SURFRÉQUENTATION »

● **Impression de « surfréquentation » peut venir de plusieurs sources :**

- *la promiscuité, le conflit d'usage*
- *le décalage entre l'idéal et la réalité de l'expérience*
- *la dégradation observable de la qualité de l'eau et des habitats*

2

LA NOTION DE « ORGANISATION » DES MOUILLAGES DOIT ÊTRE MISE EN AVANT

● « **gestion** » ou « **régulation** » sont des **notions** soit **imprécises**, soit **anxiogènes**



3

OBJECTIF DE DIMINUER LE SENTIMENT DE « SURFRÉQUENTATION » SOIT PAR :

- *l'amélioration des habitats et de la qualité de l'eau*
- *le développement des aménités (zéro déchets, pollution visuelle limitée...)*
- *diminuer les conflits d'usage*

4

UNE MÉTHODOLOGIE SYSTÉMIQUE À AFFIRMER

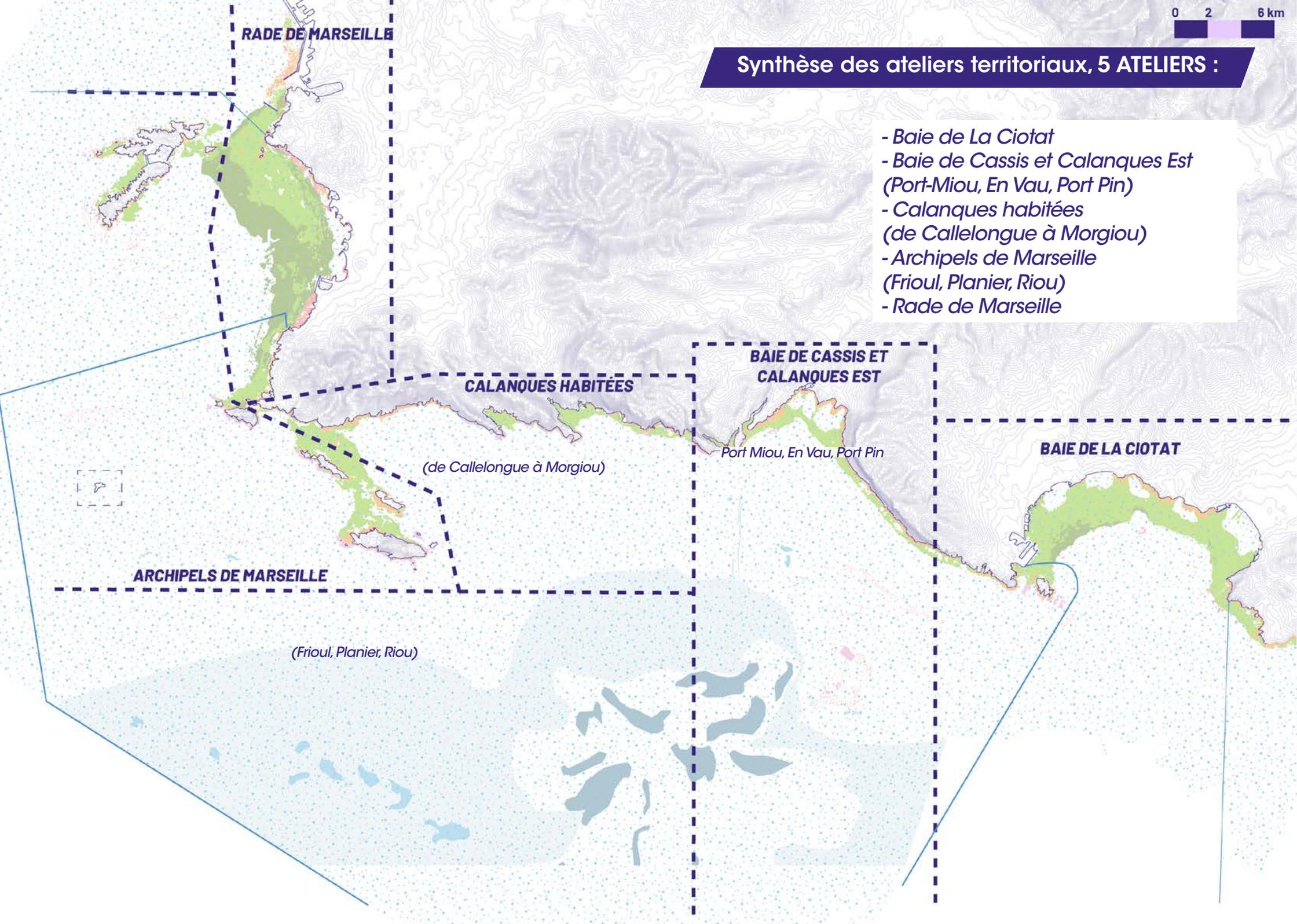
- *Bien intégrer la démarche d'élaboration du schéma global de mouillage du Parc national des Calanques dans les stratégies plus globales (stratégie de façade, schéma métropolitain, plan d'action pour le milieu marin...)*
- *La mise en place d'aménagements doit être pensée comme réponse à des problématiques de préservation des écosystèmes, et non pour anticiper des évolutions de croissance supérieures de la fréquentation*
- *La mise en œuvre du schéma global d'organisation des mouillages devra s'accompagner de la construction d'indicateurs de suivi des impacts des mesures mises en place*
- *Une méthodologie de suivi des évolutions de fréquentation des activités nautiques devra également être élaborée*
- *La circulation d'information sur les écosystèmes marins doit être renforcée et fluidifiée*



LES ATELIERS TERRITORIAUX

Synthèse des ateliers territoriaux, 5 ATELIERS :

- Baie de La Ciotat
- Baie de Cassis et Calanques Est (Port-Miou, En Vau, Port Pin)
- Calanques habitées (de Callelongue à Morgiou)
- Archipels de Marseille (Frioul, Planier, Riou)
- Rade de Marseille



RADE DE MARSEILLE

CALANQUES HABITÉES

(de Callelongue à Morgiou)

BAIE DE CASSIS ET CALANQUES EST

Port Miou, En Vau, Port Pin

BAIE DE LA CIOTAT

ARCHIPELS DE MARSEILLE

(Frioul, Planier, Riou)



L'expérience vécue au cœur des enjeux

- Conscience de l'atteinte de fin d'une époque dans le fonctionnement de certaines zones très fréquentées
- Partage d'une régulation nécessaire sur des sites et à certaines périodes, jugés « surfréquentés »
- Prise en compte nécessaire de conflits d'usage généraux persistants sur le territoire

Exemples :

- Problème de conflits d'usage plongeurs / plaisanciers.
- Problème du marquage des filets de pêche
- Rappel du caractère d'abri naturel représenté par les Calanques. L'accueil de sécurité doit rester possible en urgence

**Les équipements : un levier potentiellement efficace pour maîtriser les impacts du mouillage**

- Organisation des mouillages peut être utilisée comme outil de régulation et de gestion de la fréquentation maritime
- Développement des équipements doit prendre en compte son impact paysager sur les sites concernés
- Organisation mise en place doit être lisible et matérialisée de manière simple pour être respectée
- Matériel innovant est pleinement à prendre en compte dans les outils techniques choisis pour organiser le mouillage
- Conseil aux plaisanciers pour l'acquisition de matériels de moindre impact environnemental est aujourd'hui inexistant

**Mieux former les plaisanciers occasionnels aux bonnes pratiques**

- Plaisanciers occasionnels mal formés aux techniques de mouillage et à leurs impacts
- Niveau de formation et d'information dispensé aux locataires de navires est aujourd'hui largement insuffisant pour assurer des pratiques nautiques respectueuses des milieux
- Location entre particuliers en plein développement, sans encadrement

La communication et la sensibilisation comme levier de préservation du bien commun

- Information des usagers sur les règles applicables, générales et du Parc national, constitue un instrument indispensable
- Associations locales ont un rôle à jouer dans l'information du public
- Le fait que le mouillage sur herbier soit un mouillage non sécurisé n'est pas assez pris en compte par les pratiquants
- Information en temps réel sur la fréquentation des sites de mouillage pour dissuader la surfréquentation est actuellement inexistante
- L'application « Donia » est considérée comme un instrument pertinent donnant accès au plus grand nombre à une cartographie précises des habitats marins
- Pratiques vertueuses de chaque activité sont à valoriser en vue d'une appropriation par tous les publics

Une attente d'organisation vis à vis du gestionnaire de l'aire protégée

- Meilleur respect de la réglementation existante (vitesse par exemple) est un premier outil de réduction des conflits d'usage
- Plan de balisage pas toujours en parfaite cohérence avec la préservation des herbiers
- Importance de la présence du gestionnaire pour assurer une gestion efficace des mouillages dans les zones « surfréquentées », notamment en période estivale
- Différenciation des conflits d'usage générés par la pratique encadrée et la pratique individuelle libre
- Difficulté croissante d'accès au plan d'eau, et donc au territoire, pour les sports de pagaie
- Capacité d'anticipation et de gestion de l'effet report en fonction de la météo peut être un élément de régulation de la fréquentation des sites par les clubs de plongée



Des enjeux économiques et environnementaux qui convergent vers la protection et le partage d'un bien commun

Conscience d'un bien commun à protéger, y compris pour assurer la pérennité des activités économiques qui en dépendent.

BAIE DE LA CIOTAT



1

ENJEUX RELEVÉS DANS LA BAIE DE LA CIOTAT



Problème de vitesse excessive entre Ile verte et continent. Nécessité d'une signalétique claire sur la vitesse entre Ile Verte et continent



Superposition d'activités , contradictoires en termes de sécurité :



Conflit entre plongeurs et plaisanciers (vitesse) entre l'Île Verte et la côte



Conflit entre plongeurs et bateliers (vitesse) à l'Ouest de Figuerolles



Forte fréquentation estivale à la calanque de Seynerolles et devant le Mugel. Zones stratégiques pour les baptêmes de plongée.



Mouillage d'abri intéressant sur St Cyr



Mouillage dans l'herbier au niveau des plages de La Ciotat (plage des Capucins en particulier)



Navires de fort tonnage ne sont pas considérés comme un problème de conflit d'usages par les pratiquants de la zone

(point de vigilance : l'occupation des zones de mouillage peut provoquer des effets report sur les herbiers)

Zones à enjeux prioritaires :

- pourtour de l'Île Verte*
- grand herbier de la baie de la Ciotat*



SURFRÉQUENTATION (PAR LA PROMISCUITÉ)

PASSAGE ACCIDENTOGENE

PASSAGE TRÈS FRÉQUENTÉ

VITESSE

ABRI

HERBIERS MENACÉS

CONFLIT

ZONE MAJEURE DE MOUILLAGE

MOUILLAGE INTERDIT EN ZONE D'ABRI

MOUILLAGE INTERDIT EN ZONE D'ABRI

HERBIERS MENACÉS PAR LE MOUILLAGE

ZONE AUTORISÉE AUX GROSSSES UNITÉS

ZONE AUTORISÉE AUX GROSSSES UNITÉS

ABRI
HERBIERS MENACÉS

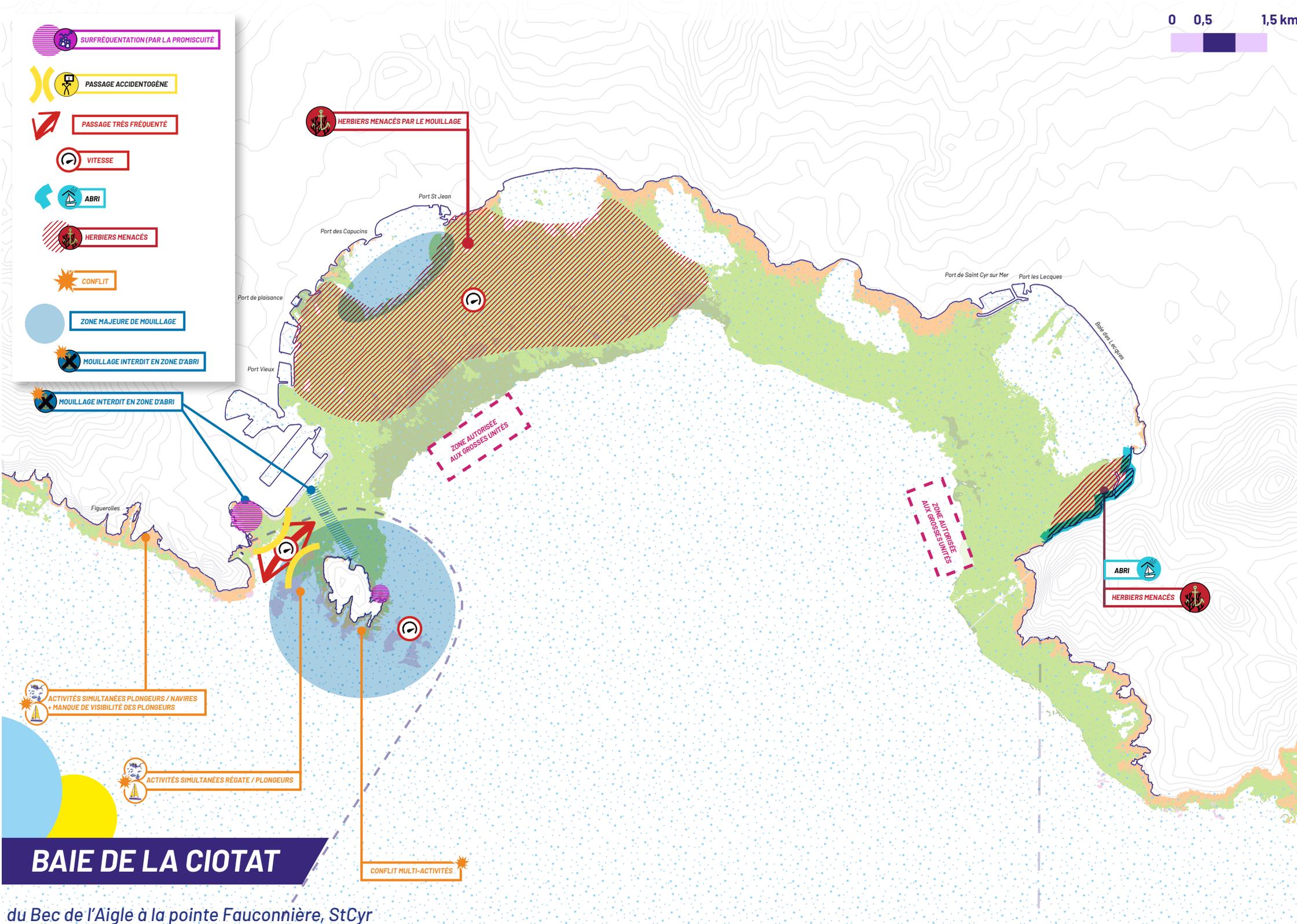
ACTIVITÉS SIMULTANÉES PLONGEURS / NAVIRES + MANQUE DE VISIBILITÉ DES PLONGEURS

ACTIVITÉS SIMULTANÉES RÉGATE / PLONGEURS

CONFLIT MULTI-ACTIVITÉS

BAIE DE LA CIOTAT

du Bec de l'Aigle à la pointe Fauconnière, StCyr



BAIE DE CASSIS ET CALANQUES EST



2

ENJEUX RELEVÉS DANS LA BAIE DE CASSIS ET LES CALANQUES EST



Sujet de surfréquentation saisonnière en juillet – août et, au-delà, les WE



Saturation des flux dans les calanques emblématiques d'En Vau et Port Pin



Mouillage de passage nécessaire dans la calanque de Port-Miou



Nécessité de régulation forte en période estivale



Plan de balisage actuel peu lisible dans les fonds de calanques



Zones autorisées au mouillage ne sont pas protectrices de l'herbier et incitent même à y mouiller



Problème de vitesse des navires / kayaks, plongée (ex : pointe Cacau)



Accès au plan d'eau problématique pour les kayaks à Port-Miou



Encombrement liés au stockage des kayaks en fond de calanques



Préserver un accès pour mouiller dans les zones d'abri en cas de météo défavorable



Problème de nuisances sonores en fond de calanques

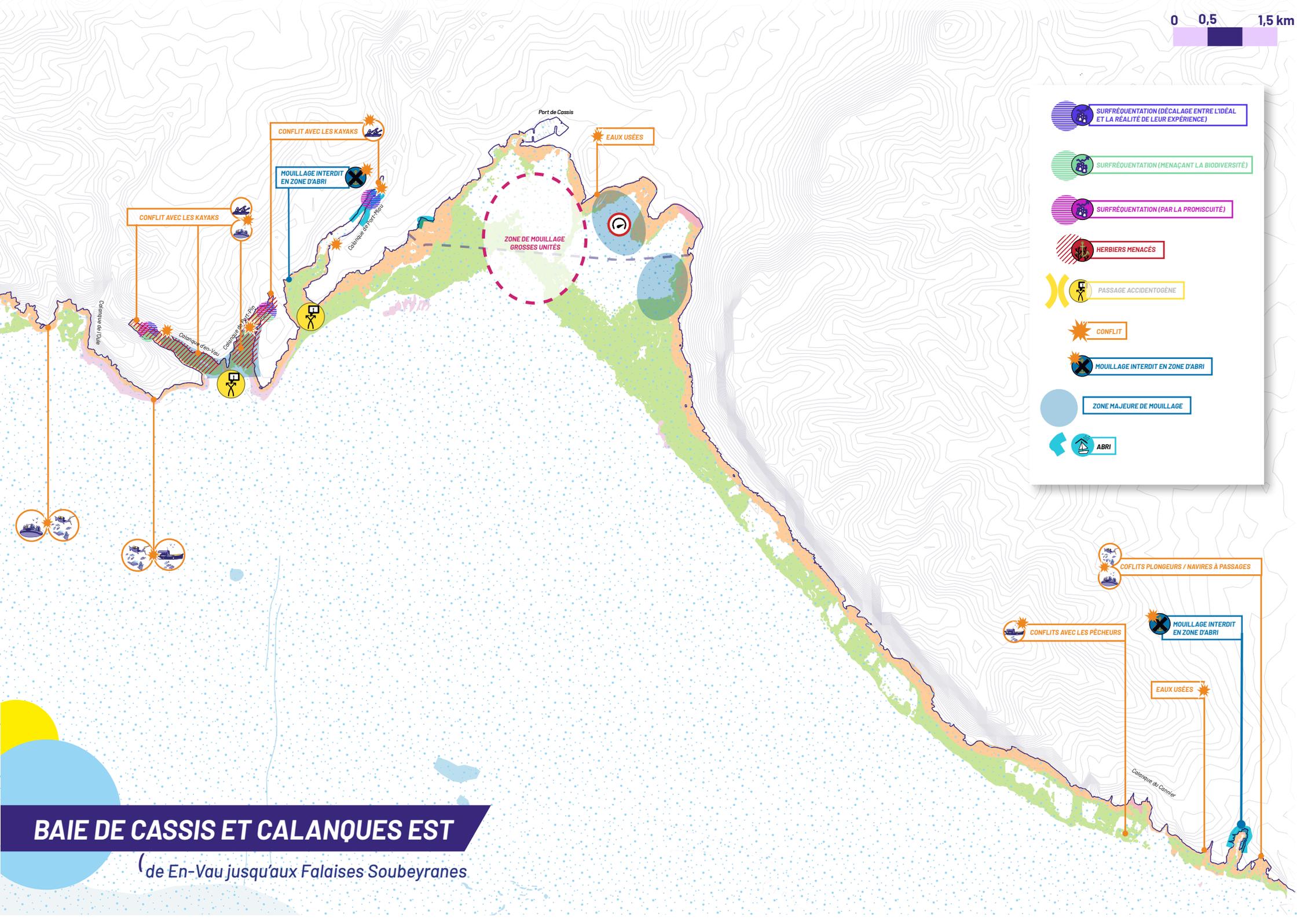


Manque de formation des plaisanciers loueurs de navires (notamment sans permis)

Zones à enjeux prioritaires :

- calanque d'En-Vau
- calanque de Port Pin





-  SURFRÉQUENTATION (DÉCALAGE ENTRE L'IDÉAL ET LA RÉALITÉ DE LEUR EXPÉRIENCE)
-  SURFRÉQUENTATION (MENAÇANT LA BIODIVERSITÉ)
-  SURFRÉQUENTATION (PAR LA PROMISCUITÉ)
-  HERBIERS MENACÉS
-  PASSAGE ACCIDENTOGENE
-  CONFLIT
-  MOUILLAGE INTERDIT EN ZONE D'ABRI
-  ZONE MAJEURE DE MOUILLAGE
-  ABRI

BAIE DE CASSIS ET CALANQUES EST

(de En-Vau jusqu'aux Falaises Soubeyranes)

 CONFLITS PLONGEURS / NAVIRES À PASSAGES

 CONFLITS AVEC LES PÊCHEURS

 MOUILLAGE INTERDIT EN ZONE D'ABRI

 EAUX USÉES

Calanque de Cornier

Port de Cassis

 EAUX USÉES

 CONFLIT AVEC LES KAYAKS

 MOUILLAGE INTERDIT EN ZONE D'ABRI

 CONFLIT AVEC LES KAYAKS

Calanque de l'Écluse

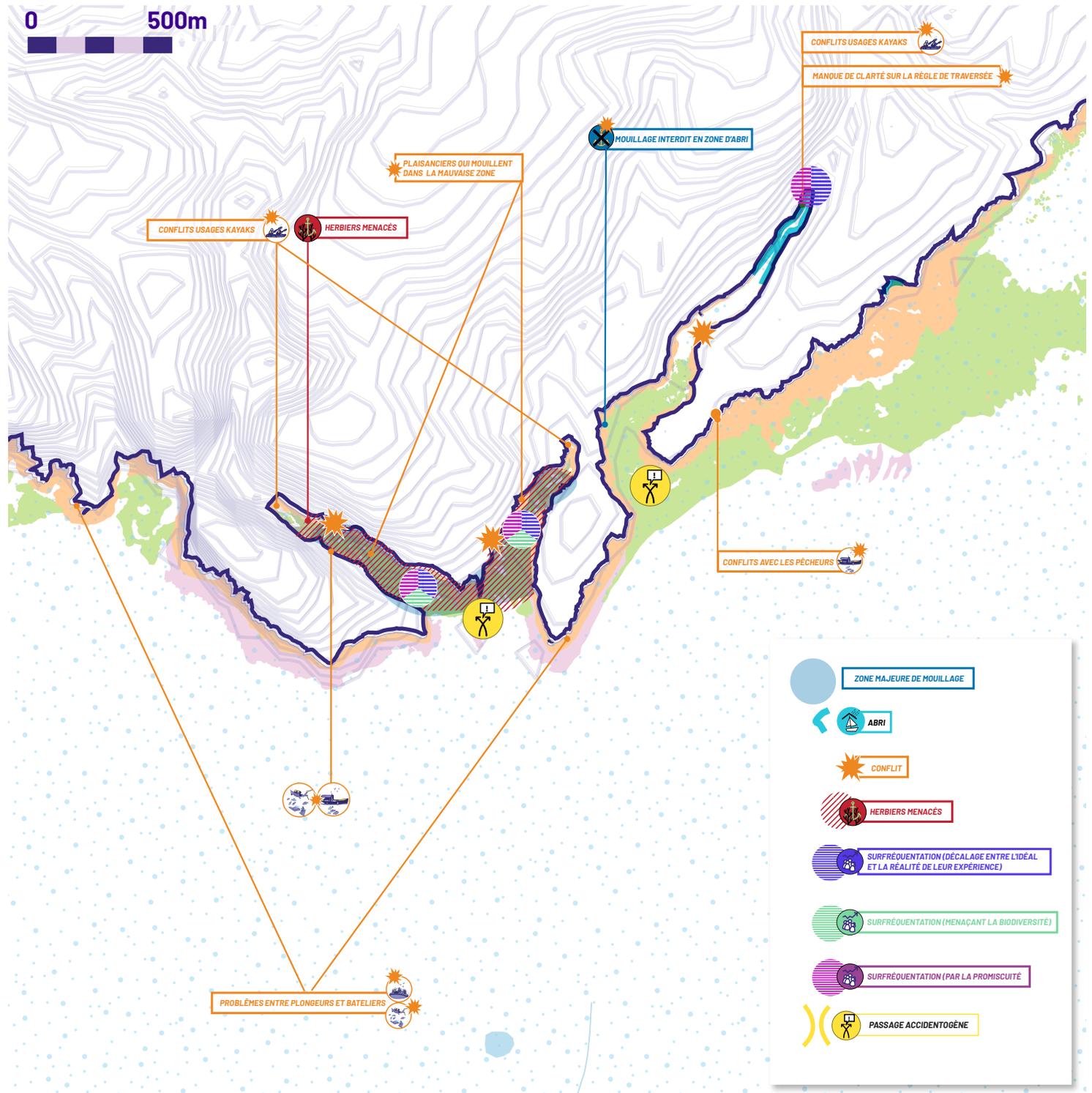
Calanque de l'Écluse

Calanque de la Pucelle

Calanque de l'Écluse

ZONE DE MOUILLAGE GROSSES UNITÉS

0 500m



**ZOOM SUR EN-VAU,
PORT-PIN ET PORT-MIOU**

CALANQUES HABITÉES

IL Y A PLUS
DE BALEINES
DANS LE ZIEM
DANS LA MER
DANS LA MER
DANS LA MER

HERBIERS MENACÉS PAR LE MOUILLAGE

Filés
de pêche
mal signalés

TRAVERSÉE DIFFICILE

Pêche à
la Drisse

3

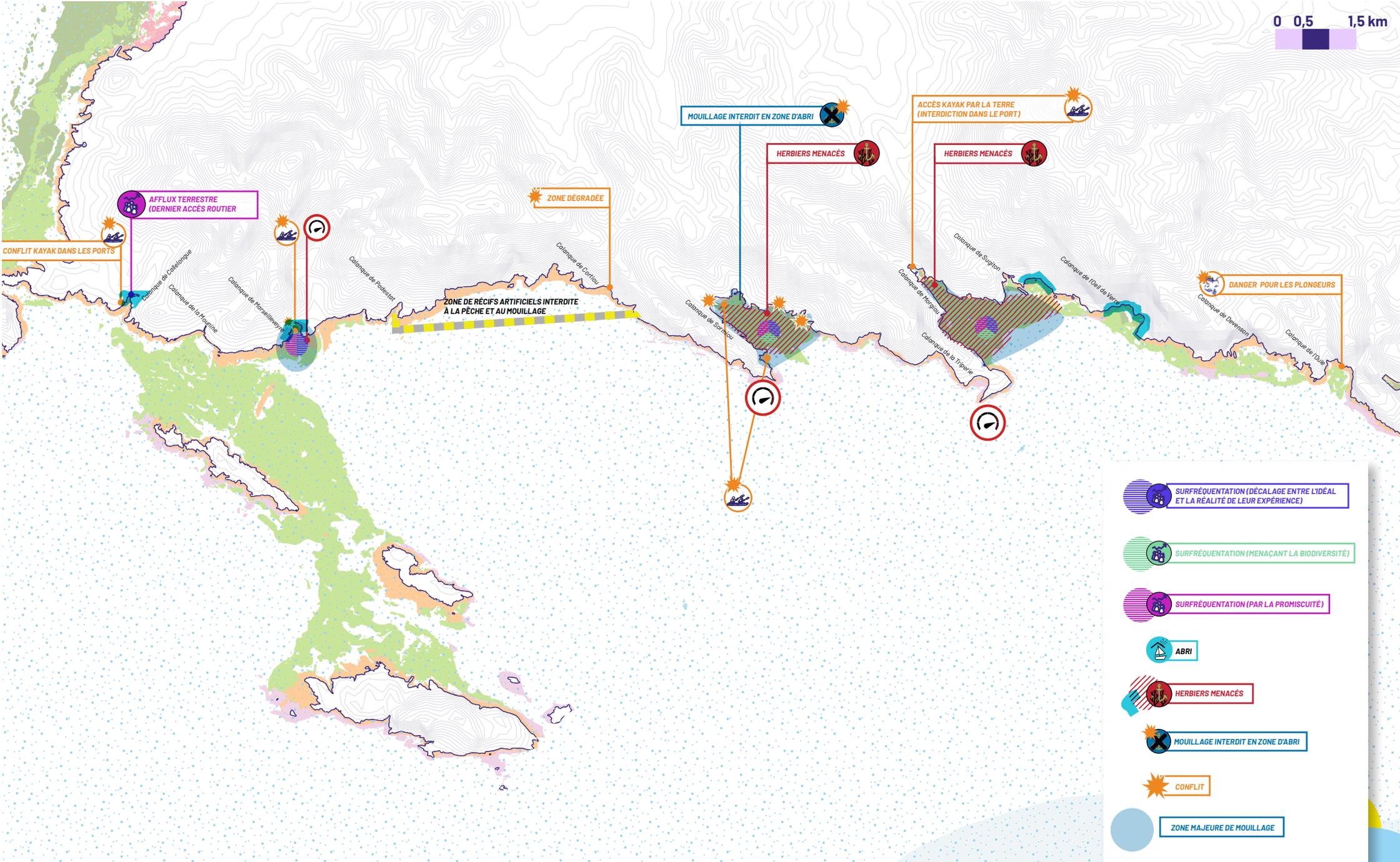
ENJEUX RELEVÉS DANS LES CALANQUES HABITÉES



- *Accès aux activités nautiques = partie intégrante de la vie au cabanon*
- *Les zones d'interdiction de mouillage en fond de calanques ne protègent pas suffisamment l'herbier.*
- *Balisage actuel incite à mouiller dans l'herbier*
- *Présence de bouées de mouillage sans statut juridique (Sormiou)*
- *Disposer d'aménités (toilettes, points d'eau) dans les calanques habitées.*
- *Problème de l'accès au plan d'eau des kayakistes. Accès à la mer par des espaces privés*
- *Pas de place de passage à Callelongue.*
- *Problème de l'accès au plan d'eau des kayaks dans les calanques habitées (Callelongue, Morgiou, Marseilleveyre notamment) et de la concentration lors des escales sur des sites encaissés*
- *Entrée des bateliers, notamment des faux professionnels, dans les petits ports posés problèmes de conflits d'usage et de sécurité (Sormiou, Morgiou, Callelongue)*

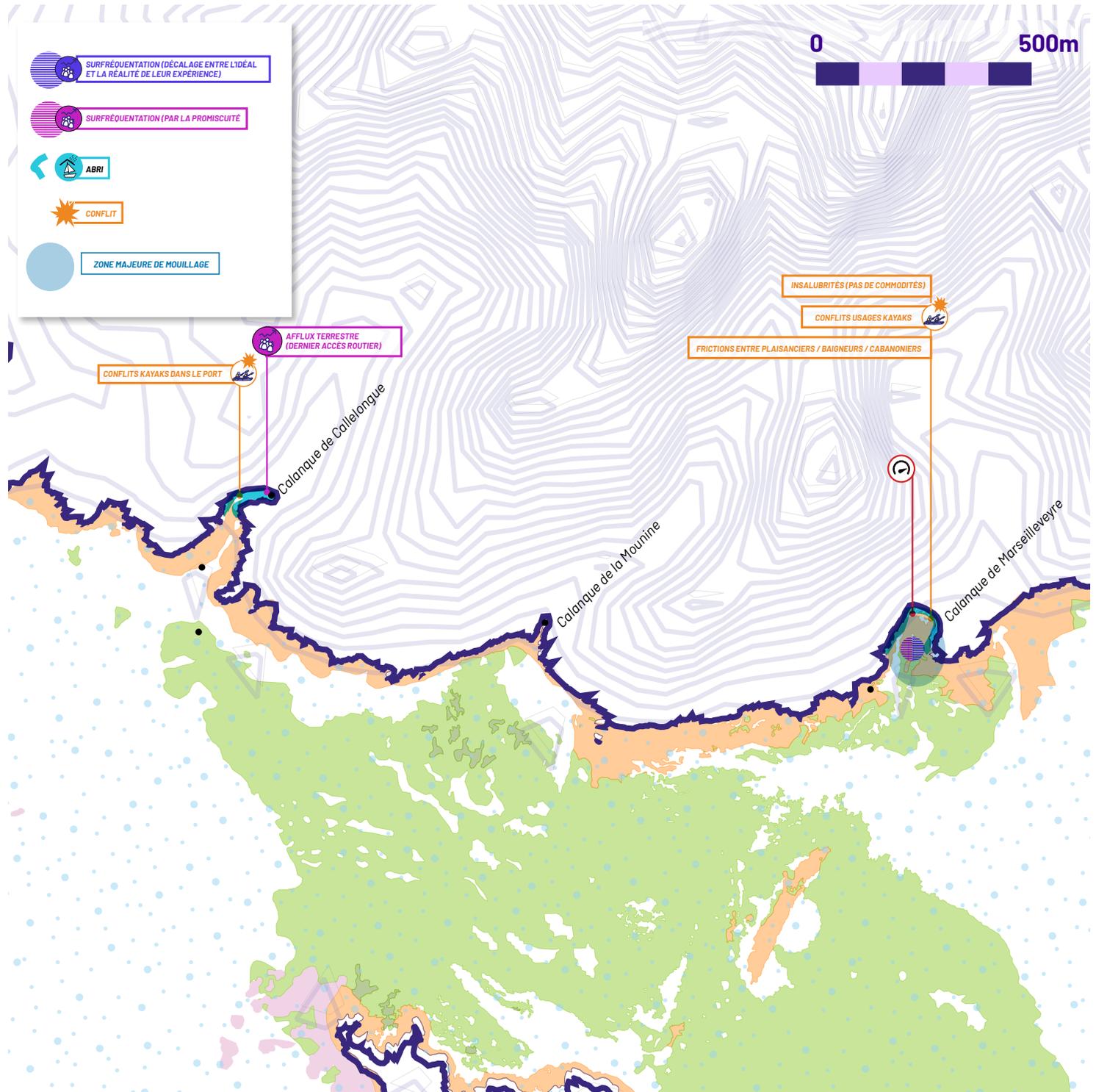
Zones à enjeux prioritaires :

- Marseilleveyre
- Sormiou
- Morgiou



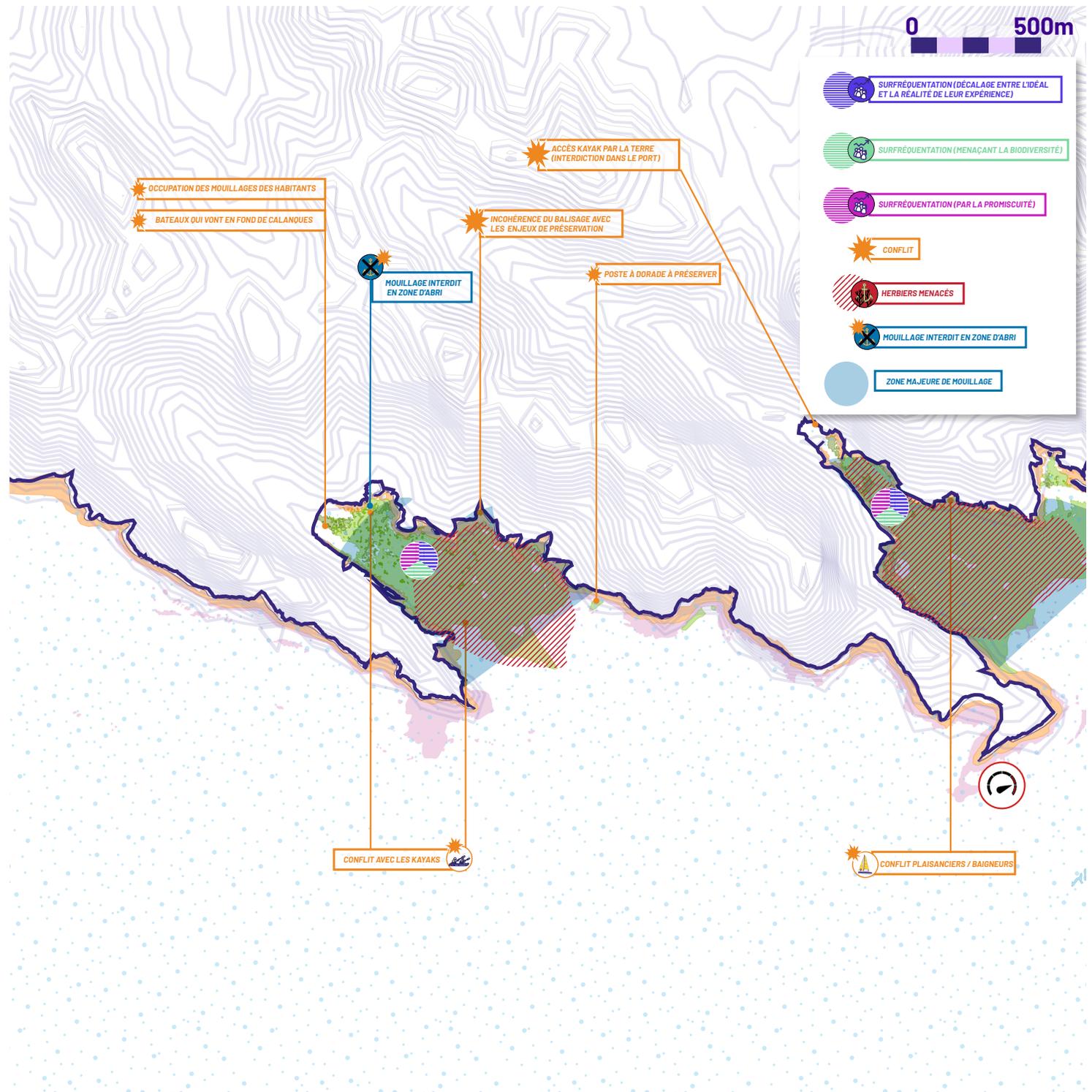
LES CALANQUES HABITÉES

du Cap Croisette à l'Oule



**ZOOM SUR CALLELONGUE
ET MARSEILLEVEYRE**

ZOOM SUR SORMIOU ET MORGIOU



ARCHIPELS MARSEILLAIS



4

ENJEUX RELEVÉS DANS LES ARCHIPELS MARSEILLAIS

Cap Croisette = zone de flux la plus dangereuse de tout le Parc national

Enjeu pédagogique autour du Cap Croisette

Tiboulén de Maire : zone de repli stratégique pour l'activité de plongée en cas de fort vent d'Est. Site non équipé de bouées

Riou : surpopulation l'été dans la calanque de Monasterio
absence d'escale de kayaks possible du fait de l'interdiction de débarquement sur l'archipel de Riou

Frioul :  Constat d'un effet report de certaines activités interdites en cœur (jet skis, concours de pêche, apéro du bateau...)

 Manque général de respect des réglementations de vitesse en mer autour de l'archipel

 Nuisance sonore des activités « apéro du bateau » autour de l'archipel

 Croissance du mouillage de grosses unités à l'Ouest de la digue du Frioul, en zones d'herbiers

 Surfréquentation estivale dans la calanque de Morgiret

 Impact du passage des gros navires de commerce sur les petits navires au mouillage autour du Frioul, notamment au Nord Est de Ratoneau

 Préserver la capacité de mouillage sur la côte Ouest du Frioul qui peut être considérée comme abri

 Problématique particulière de mauvais marquage, ou d'absence de marquage des filets de pêche

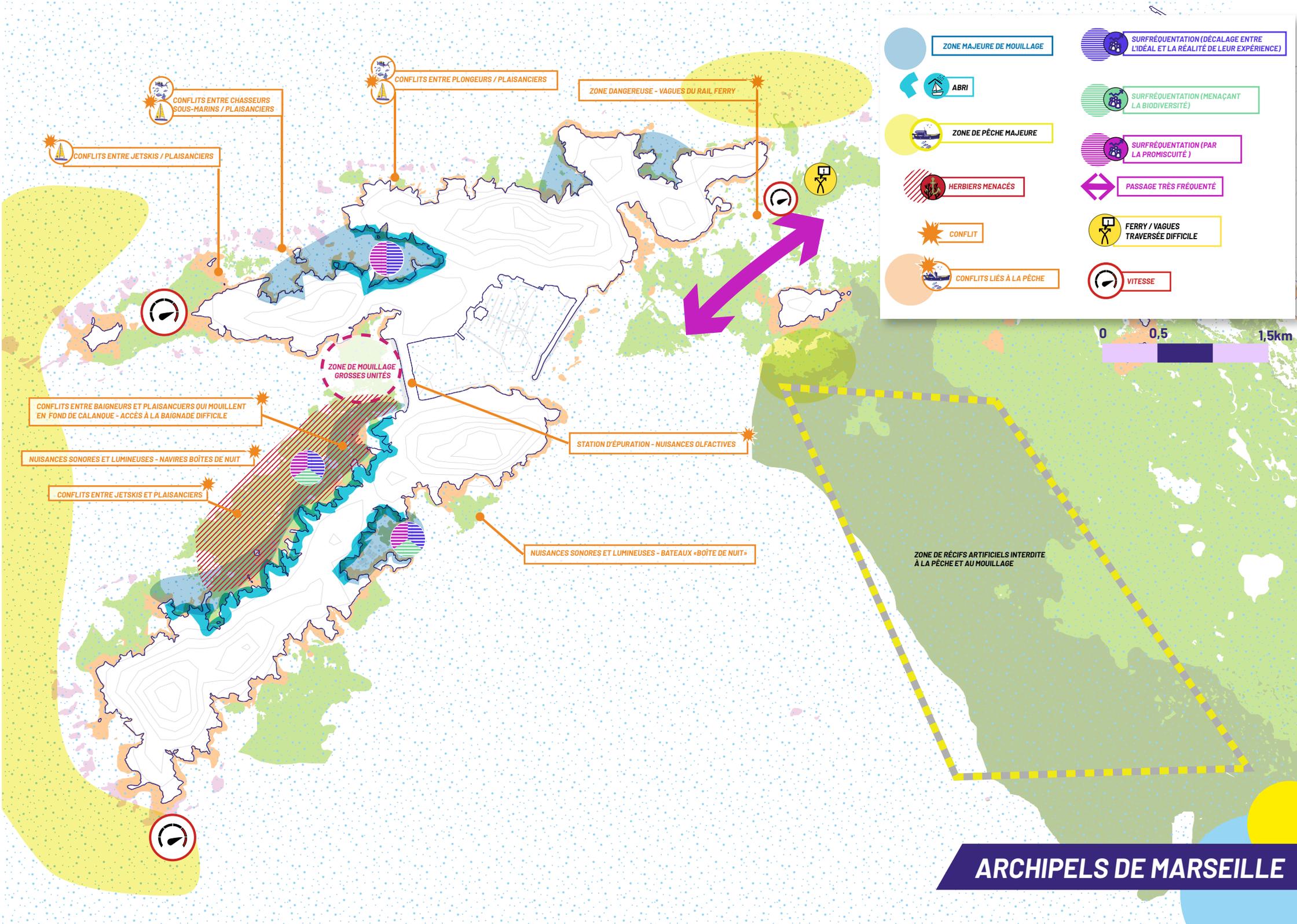
Zones à enjeux prioritaires :

- Cap croisette

- Riou : Monasterio

- Frioul : Morgiret, Léoube, Port de Banc, Port de Pomègues





ZONE MAJEURE DE MOUILLAGE

SURFRÉQUENTATION (DÉCALAGE ENTRE L'IDÉAL ET LA RÉALITÉ DE LEUR EXPÉRIENCE)

ABRI

SURFRÉQUENTATION (MENAÇANT LA BIODIVERSITÉ)

ZONE DE PÊCHE MAJEURE

SURFRÉQUENTATION (PAR LA PROMISCUITÉ)

HERBIERS MENACÉS

PASSAGE TRÈS FRÉQUENTÉ

CONFLIT

FERRY / VAGUES TRAVERSÉE DIFFICILE

CONFLITS LIÉS À LA PÊCHE

VITESSE

0 0,5 1,5km

CONFLITS ENTRE CHASSEURS SOUS-MARINS / PLAISANCIERS

CONFLITS ENTRE PLONGEURS / PLAISANCIERS

ZONE DANGEREUSE - VAGUES DU RAIL FERRY

CONFLITS ENTRE JETSKIS / PLAISANCIERS

CONFLITS ENTRE Baigneurs et PLAISANCIERS QUI MOUILLENT EN FOND DE CALANQUE - ACCÈS À LA BaignADE DIFFICILE

NUISANCES SONORES ET LUMINEUSES - NAVIRES BOÎTES DE NUIT

CONFLITS ENTRE JETSKIS ET PLAISANCIERS

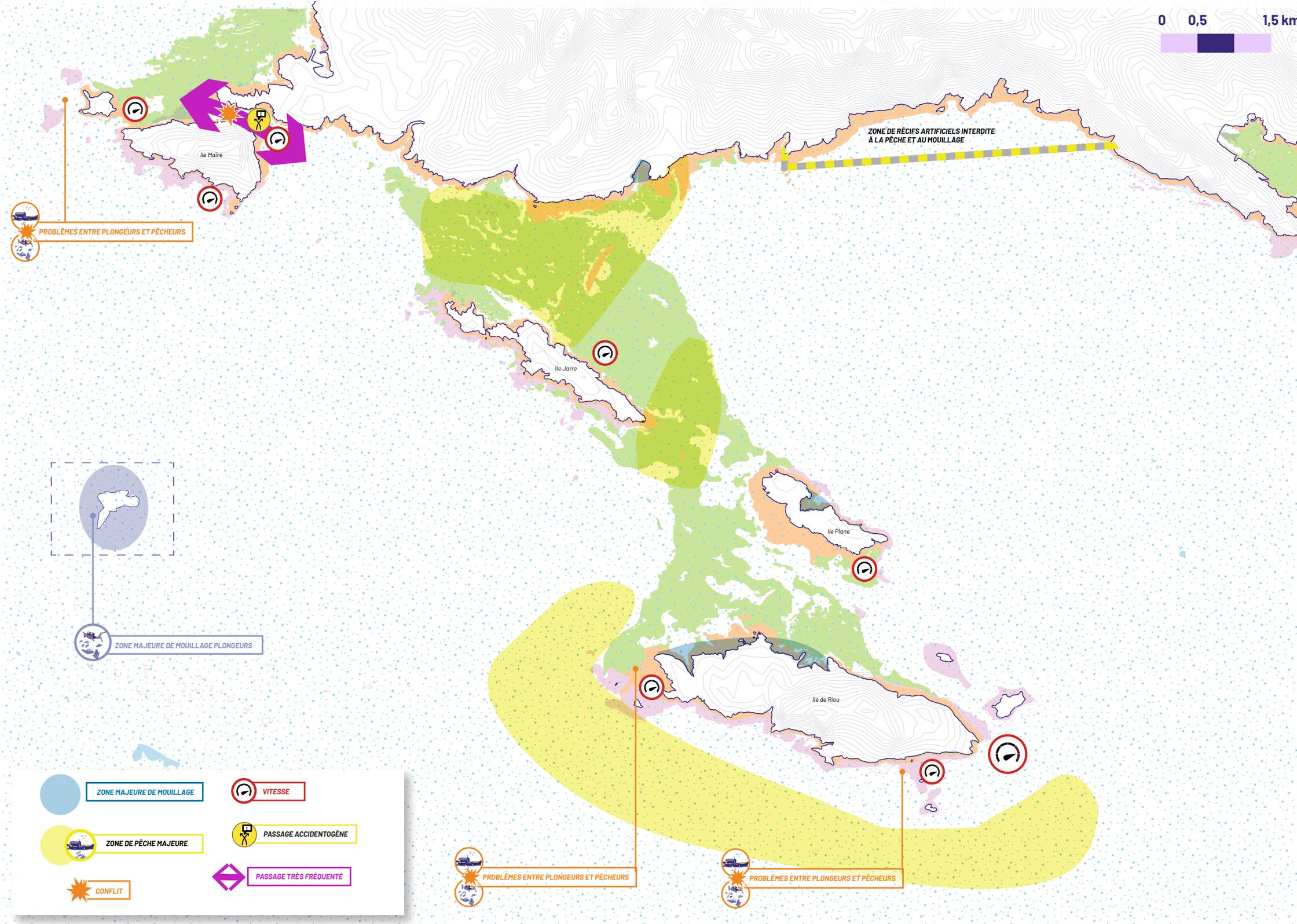
STATION D'ÉPURATION - NUISANCES OLFACTIVES

NUISANCES SONORES ET LUMINEUSES - BATEAUX «BOÎTE DE NUIT»

ZONE DE MOUILLAGE GROSSES UNITÉS

ZONE DE RÉCIFS ARTIFICIELS INTERDITE À LA PÊCHE ET AU MOUILLAGE

ARCHIPELS DE MARSEILLE



PROBLÈMES ENTRE PLONGEURS ET PÊCHEURS

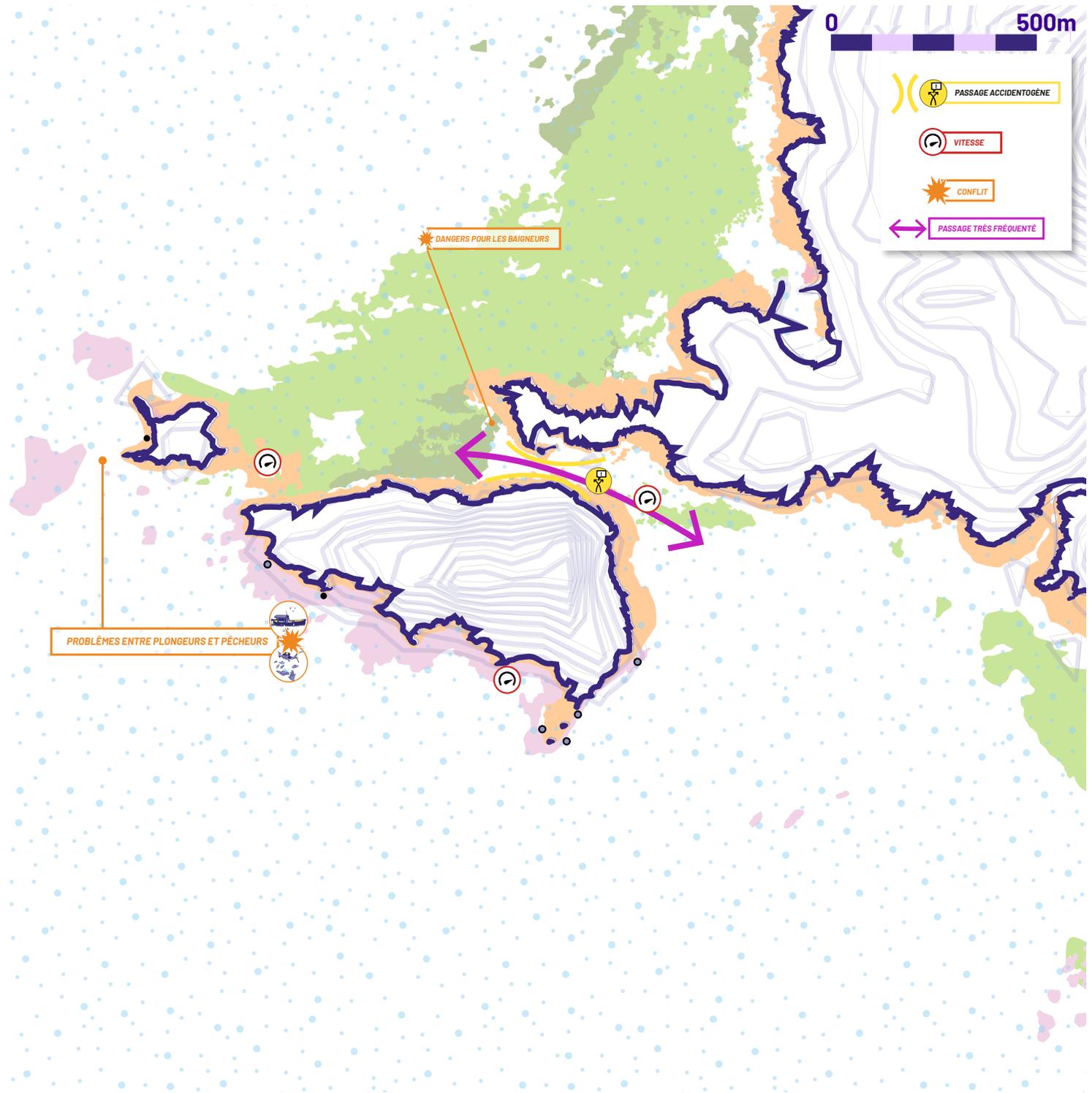
ZONE DE RÉCIFS ARTIFICIELS INTERDITE À LA PÊCHE ET AU MOUILLAGE

ZONE MAJEURE DE MOUILLAGE PLONGEURS

PROBLÈMES ENTRE PLONGEURS ET PÊCHEURS

PROBLÈMES ENTRE PLONGEURS ET PÊCHEURS

	ZONE MAJEURE DE MOUILLAGE		VITESSE
	ZONE DE PÊCHE MAJEURE		PASSAGE ACCIDENTOGÈNE
	CONFLIT		PASSAGE TRÈS FRÉQUENTÉ



ZOOM SUR CAP-CROISSETTE

RADE DE MARSEILLE



5

ENJEUX RELEVÉS DANS LA RADE DE MARSEILLE

Usage voile très développé devant le Roucas Blanc et devant la Pointe Rouge

Perspective de fort déploiement de l'usage « voile » autour du Roucas Blanc dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024

Saturation de la cale de mise à l'eau de la Pointe Rouge

Problème de la vitesse des navettes Frioul à la sortie du Vieux Port et à l'arrivée au Frioul

*Enjeu d'accès au plan d'eau pour les activités de pagaie dans la zone de la Pointe Sud de Marseille :
Pointe Rouge, Maronnaise, Callelongue*

Mouillage dans les zones d'herbiers au Nord et au Sud de la Pointe Rouge



0 0,5 1,5 km

ZONE MAJEURE DE MOUILLAGE

HERBIERS MENACÉS

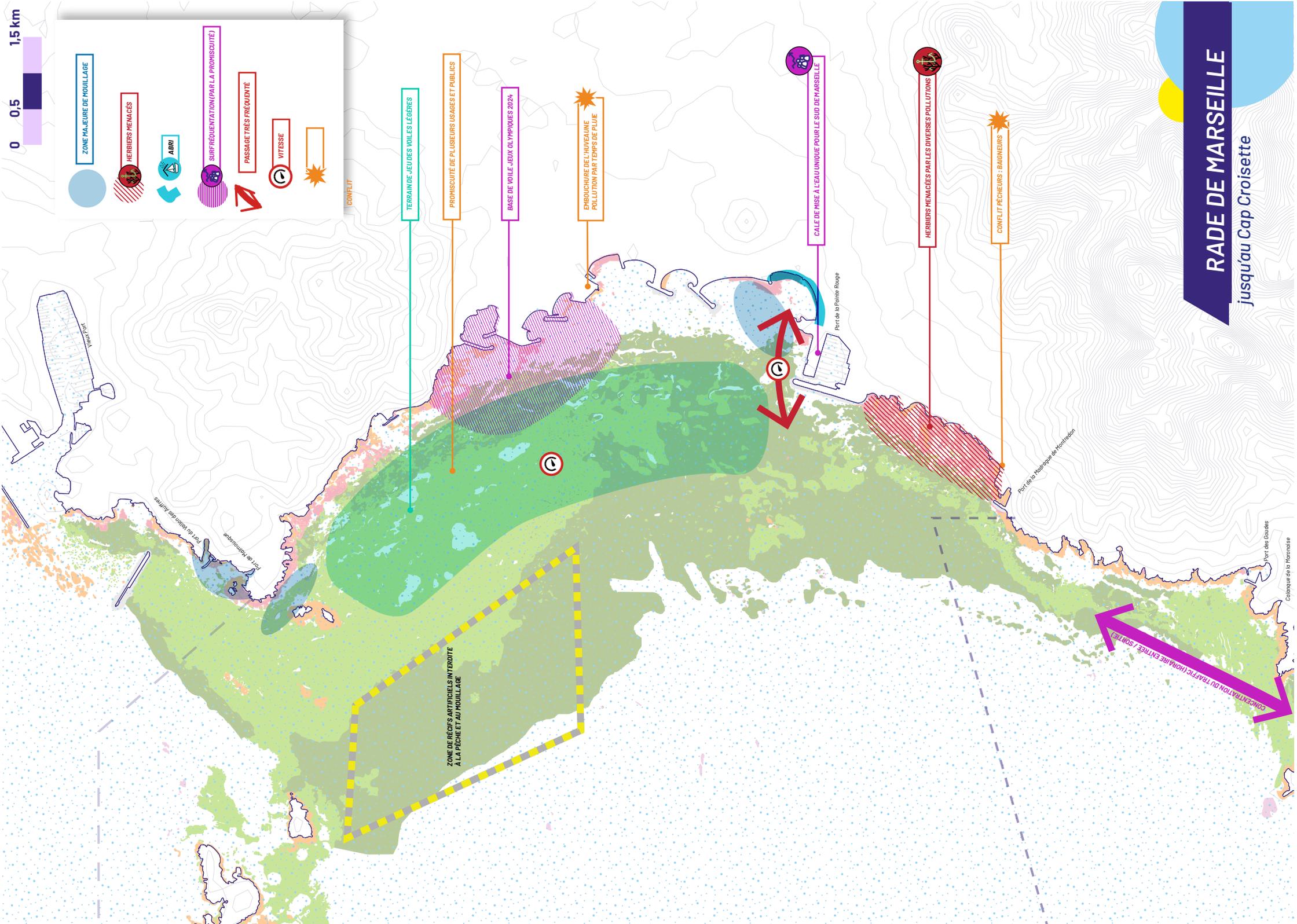
ABRI

SURFREQUENTATION (PAR LA PROMISQUITE)

PASSAGE TRÈS FRÉQUENTÉ

VITESSE

CONFLIT



TERRAIN DE JEUX DES VOILES LÉGÈRES

PROMISQUITE DE PLUSIEURS USAGES ET PUBLICS

BASE DE VOILE - JEUX OLYMPIQUES 2024

EMBOUCHURE DEL'NUVEAUME POLLUTION PAR TEMPS DE PLUIE

CALE DE MISE A L'EAU UNIQUE POUR LE SUD DE MARSEILLE

HERBIERS MENACÉS PAR LES DIVERSES POLLUTIONS

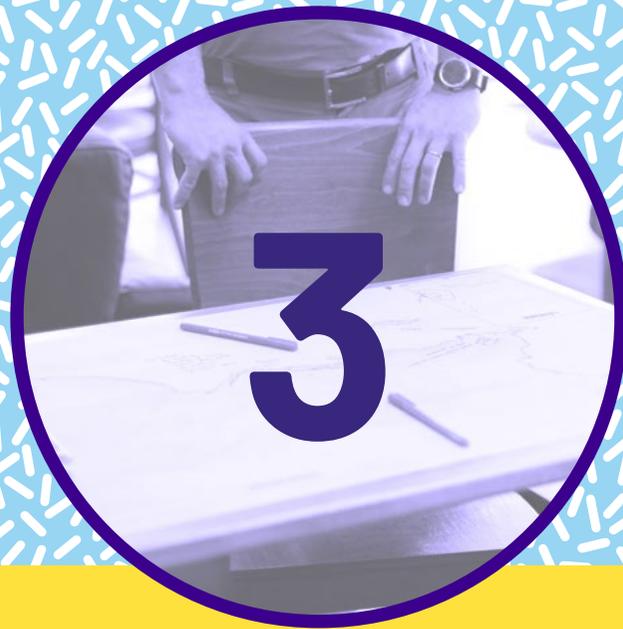
CONFLIT PÊCHEURS - BÂTIMENTS

ZONE DE RÉCIFS ARTIFICIELS INTÉRIOTE A LA PÊCHE ET AU MOUILLAGE

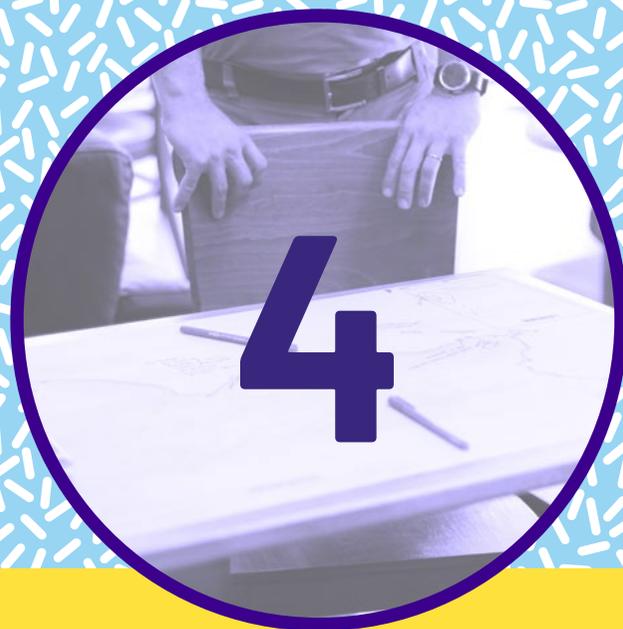
CONCENTRATION DU TRAFIC (HORAIRES ENTRÉE / SORTIE)

RADE DE MARSEILLE

jusqu'au Cap Croisette



SYNTHÈSE



ANNEXES

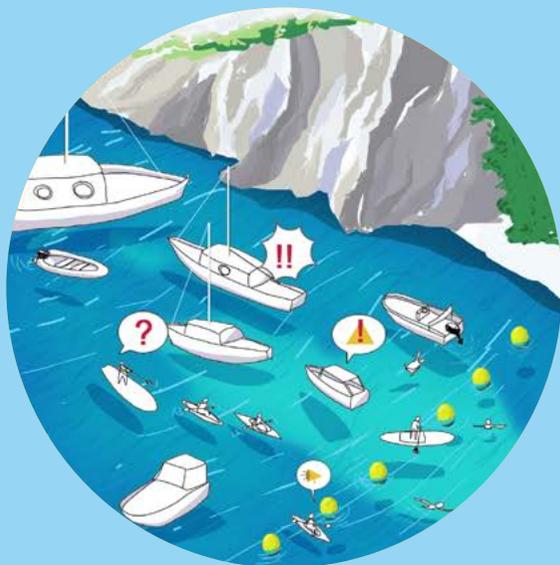
Une zone « surfréquentée » : quesaco ?

Nous proposons une évaluation de la surfréquentation débattue avec les participants autour de trois axes majeurs : **l'impact sur l'habitat et la biodiversité** (lorsque les habitats sont menacés ou dégradés par la fréquentation d'un site), **l'impact sur l'expérience vécue** (lorsque un décalage se crée entre l'idéal et la réalité de l'expérience, notamment par le paysage) et **l'impact par la promiscuité** (lorsque la venue dans un site devient compliquée par le nombre de personnes ou dangereuse par l'accumulation des activités)



**IMPACT SUR L'EXPÉRIENCE VÉCUE
(DÉCALAGE ENTRE L'IDÉAL ET LA
RÉALITÉ DE LEUR EXPÉRIENCE)**

**IMPACT SUR L'HABITAT ET LA
BIODIVERSITÉ (MENACE OU
DÉGRADATION)**



IMPACT PAR LA PROMISCUITÉ

